



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

M.1014

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

MAINTENANCE:

CIRCUITS INTERNATIONAUX LOUÉS

**CENTRE DE MAINTENANCE DE LA
TRANSMISSION POUR LA
LIGNE INTERNATIONALE (CMT-LI)**

Recommandation UIT-T M.1014

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation M.1014 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule IV.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

**CENTRE DE MAINTENANCE DE LA TRANSMISSION
POUR LA LIGNE INTERNATIONALE (CMT-LI)**

1 Définition des centres de maintenance de la transmission pour la ligne internationale

Les centres de maintenance de la transmission pour la ligne internationale sont des éléments fonctionnels de l'organisation générale de la maintenance situés aux extrémités de la partie d'un circuit loué ou d'un circuit spécial, désignée par le terme «ligne internationale». La ligne internationale est définie dans la Recommandation M.1010. La catégorie de circuit considérée dans cette Recommandation est également mentionnée dans les Recommandations M.1012 et M.1013, relatives aux fonctions des stations directrices et sous-directrices des circuits internationaux loués et spéciaux.

2 Responsabilités et fonctions

Le centre de maintenance de la transmission pour la ligne internationale est responsable de l'ensemble des fonctions suivantes:

- 2.1 Procéder, selon les besoins, aux essais de transmission sur la ligne internationale aux fins du réglage et de la maintenance.
- 2.2 Procéder aux essais et aux mesures de transmission en collaboration avec les CMT-LI des autres pays afin de localiser les dérangements survenant sur la ligne internationale ou au-delà, et prendre, selon les besoins, toutes les mesures nécessaires en vue de la relève du dérangement.
- 2.3 Exécuter, conformément aux procédures nationales, les actions voulues destinées à assurer la localisation et la relève de tout dérangement détecté sur le réseau national, et ce, en coopération avec le centre de maintenance de la transmission pour la ligne internationale du pays assurant la direction du circuit. Ces fonctions doivent également être remplies lorsque la station directrice d'un circuit est située dans le même pays.
- 2.4 Remplir, selon les besoins, les fonctions de centre de liaison avec d'autres pays, pour les questions de maintenance d'intérêt commun.

3 Moyens

Le CMT-LI devrait être doté de moyens qui lui permettent:

- 3.1 d'accéder aux points d'accès à la ligne, directement ou indirectement,
- 3.2 de connecter des appareils de mesure aux points d'accès, directement ou indirectement, de manière à fournir la possibilité de mesurer tous les paramètres spécifiés pour la ligne et de localiser les dérangements,
- 3.3 de communiquer avec les stations directrices et sous-directrices situées dans le même pays,
- 3.4 de communiquer avec les CMT-LI des autres pays, par lesquels passent les circuits, afin de faciliter la collaboration et de permettre l'échange d'informations.